

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/324
S/14539

16 juin 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 35 de la liste préliminaire*
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 13 juin 1981, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur les déclarations provocatrices et incendiaires que ne cesse de faire le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, qui, le 11 juin 1981 encore a dit : "Répondons-leur en tant que combattants de la résistance. Nous avons charge de garder nos frontières. La partie grecque dit qu'il ne peut y avoir de paix si Morphou n'est pas restituée. D'une même voix, clamons que, s'il en est ainsi, il n'y aura pas de paix car Morphou ne sera jamais restituée."

M. Denktash, parlant des violations de l'espace aérien chypriote, les 1er et 2 juin 1981, par des chasseurs à réaction turcs, a également déclaré : "Ces vols n'ont pas lieu sans notre assentiment. Nous invitons les avions militaires turcs; cette terre est nôtre. Ce ciel et cette mer sont nôtres."

Ces déclarations faites à un moment crucial des pourparlers intercommunautaires vicient l'atmosphère et laissent mal présager du résultat des pourparlers; c'est pourquoi le Président de la République, M. Spyros Kyprianou, a répondu en ces termes :

"Le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, renforce par ses déclarations provocatrices l'attitude intransigeante de la partie turque. M. Denktash insiste sur l'existence de frontières à Chypre et déclare sans ambages que 'Morphou ne sera jamais restituée'.

Ces propos, tout à fait inacceptables, prononcés à un moment où diverses parties expriment l'espoir de voir se modifier l'attitude turque sur la question de Chypre, ne contribuent nullement aux efforts déployés en vue de concilier les vues des deux parties et d'instaurer un climat propice à un dialogue constructif et positif dans le cadre des pourparlers intercommunautaires. Par ses déclarations, contraires aux accords de haut niveau,

* A/36/50.

le dirigeant chypriote grec confirme une fois de plus son refus de contribuer à apporter une solution juste au problème de Chypre, en préservant les intérêts de la population chypriote dans son ensemble.

Si la partie turque ne modifie pas radicalement son attitude intransigeante, l'avenir des pourparlers intercommunautaires se présentera sous un jour sombre. Toutefois, en dépit de l'attitude négative de la partie turque, le Gouvernement chypriote et les Chypriotes grecs continueront à témoigner d'une entière bonne volonté et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une solution honorable du problème de Chypre."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République de Chypre,

(Signé) Andreas V. MAVROMMATIS

